



## **Août 2020 : Extrait des décisions du Conseil municipal**

Décisions de l'exécutif susceptibles de vous intéresser étant précisé que seule la notification officielle fait foi :

- Lors de sa séance du 3 août, le conseil municipal a attribué le mandat pour les solutions d'hygiène aux sociétés CWS-boco Suisse AG et Lyreco Switzerland SA.
- Lors de sa séance du 3 août et pour le Collège du Reposieux, le conseil municipal a adjugé la fourniture et la pose de stores à l'entreprise ROCH STORES Sàrl.
- Lors de sa séance du 3 août, le conseil municipal a adjugé le suivi des travaux d'investigations complémentaires sur le site contaminé "Giovanola" au bureau ERM Swiss GMBH.
- Lors de sa séance du 3 août, le conseil municipal a adjugé les travaux de rénovation de l'éclairage du stade Philippe-Pottier à l'entreprise Schreder Swiss SA.
- Lors de sa séance du 3 août, le conseil municipal a renouvelé le contrat d'exploitation de la ligne de bus "Lunabus Monthey - St-Gingolph", avec la société CarPostal Suisse SA, pour la période de décembre 2019 à décembre 2021.
- Lors de sa séance du 3 août et en vue de l'homologation par le Canton, le conseil municipal a accepté la modification des itinéraires de randonnées hivernales de la commune de Troistorrens et plus particulièrement, le tronçon entre la frontière de cette commune, à Morgins, dans le vallon de They, jusqu'à la buvette du même nom.
- Lors de sa séance du 3 août, le conseil municipal a confirmé la poursuite du développement d'itinéraires cyclo-sportifs sur le territoire de la commune.
- Lors de sa séance du 3 août, le conseil municipal a décidé de réaliser les travaux d'éclairage du bâtiment du Collège de la Gare. Il a adjugé ces travaux à l'entreprise Iguzzini Suisse SA.
- Lors de sa séance du 3 août, le conseil municipal a adjugé la mise en place d'un système de mesure pour le réseau électrique MT à la société DEPsys SA.
- Lors de sa séance du 3 août, le conseil municipal a préavisé, au Canton et en tant que commune siège, l'avant-projet de la révision de la loi cantonale de la protection civile.
- Lors de sa séance du 3 août, le conseil municipal a proclamé élu conseiller général M. Robert BURRI en remplacement de M. Johan DONNET-DESCARTES, démissionnaire, en précisant que la nouvelle nomination sera effective immédiatement et sera valable pour la fin de la période administrative 2017-2020.
- Lors de sa séance du 3 août, le conseil municipal a délivré une autorisation anticipée d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, le Tea-Room - boulangerie - pâtisserie "NATAS E NATINHAS".
- Lors de sa séance du 3 août, le conseil municipal a délivré une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, le bar "1 FUSION BAR".

- Lors de sa séance du 17 août, le conseil municipal a reçu notamment Mme Esther WAEBER-KALBERMATTEN, conseillère d'Etat en charge de la santé, pour aborder la question de l'avenir de l'hôpital psychiatrique de Malévoz suite à la publication de la nouvelle stratégie cantonale en matière de santé psychique.
- Lors de sa séance du 17 août, le conseil municipal a décidé de lancer, en collaboration avec le Service cantonal de la mobilité et la commune de Collombey-Muraz, un mandat d'étude parallèle dont l'objectif est d'obtenir un avant-projet pour permettre de désigner l'équipe pluridisciplinaire chargée de conduire le projet de requalification de l'espace public d'aménagement.
- Lors de sa séance du 17 août, le conseil municipal a adjugé les travaux de génie civil nécessaires à la rénovation et à la mise en conformité du réservoir de Tresfois à l'entreprise SABECO SA.
- Lors de sa séance du 17 août, le conseil municipal a adjugé la fourniture et l'installation d'une étanchéité et pour la réalisation de passages de murs et de portes étanches pour le réservoir de Tresfois à la société suisse Etertub AG.
- Lors de sa séance du 17 août, le conseil municipal a adjugé les travaux de forage nécessaires à la pose de la nouvelle conduite d'eau potable et de turbinage du réservoir de Tresfois, à l'entreprise ZMOOS SA.
- Lors de sa séance du 17 août, le conseil municipal a adjugé la fourniture et la pose de quatre tableaux de distribution basse tension TGBT de la station électrique MT/BT Puits du Nant et Comte Vert à la société GROUPE E CONNECT SA.
- Lors de sa séance du 17 août, le conseil municipal a confirmé sa volonté de développer une zone "Sports et Loisirs" au Verney intégrant, notamment, le Pump Track. Il a planifié ces travaux de 2020 à 2025.
- Lors de sa séance du 17 août, le conseil municipal a adjugé les travaux de réfection de la toiture de la Chapelle du Home "Les Tilleuls" à l'entreprise SUTECH-ETANCHEITE SA.
- Lors de sa séance du 17 août, le conseil municipal a délivré une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, pour le bar "URBAN BAR".
- Lors de sa séance du 17 août, le conseil municipal a délivré une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, pour la buvette du "CENTRE PORTUGAIS".
- Lors de sa séance du 24 août, le conseil municipal a adjugé le mandat d'étude de faisabilité pour un nouveau centre scolaire "Ecole des Genêts" au bureau d'architecture GAYMENZEL Sàrl, à Monthey.
- Lors de sa séance du 24 août, le conseil municipal a adjugé le partenariat pour la fourniture de l'éclairage public en lien notamment avec sa télégestion à la société Schröder Swiss SA.
- Lors de sa séance du 24 août, le conseil municipal a pris note que, au 19 août 2020, les commerçants, artisans et indépendants montheyens ont adressé 12'176 bons pour paiement à la commune de Monthey étant précisé qu'un peu moins de 18'000 bons ont été adressés aux habitants.
- Lors de sa séance du 31 août, le conseil municipal a rencontré le comité de la Société des Artisans & Commerçants de Monthey (ArtCom) pour une discussion au sujet de la situation économique au centre-ville.

- Lors de sa séance du 31 août, le conseil municipal a émis un préavis favorable au dossier de Plan directeur intercommunal (PDi) du domaine skiable des Portes du Soleil Suisse du 15 juillet 2020.
- Lors de sa séance du 31 août, le conseil municipal a pris connaissance que 6 listes de candidats au conseil municipal ont été déposées au secrétariat municipal dans les délais et les formes prévus à l'art. 194 LcDP.
- Lors de sa séance du 31 août, le conseil municipal a constaté que seule une liste de candidature à la fonction de juge de la commune de Monthey a été déposée au secrétariat municipal dans les délais et les formes prévus à l'art. 200 LcDP. Dès lors et en vertu de l'art. 205 LcDP, il a déclaré Mme Dominique SEINGRE PASSAQUAY élue juge de la commune de Monthey, de manière tacite, pour la législature 2021 – 2024.
- Lors de sa séance du 31 août, le conseil municipal a constaté que seule une liste de candidature à la fonction de vice-juge de la commune de Monthey a été déposée au secrétariat municipal dans les délais et les formes prévus à l'art. 200 LcDP. Dès lors et en vertu de l'art. 205 LcDP, il a déclaré Mme Cindy THETAZ élue vice-juge de la commune de Monthey, de manière tacite, pour la législature 2021 – 2024.

Etabli et publié le 8 septembre 2020